



passage interim vers proposition d'embauche

Par **mlarose**, le **10/03/2020 à 14:35**

Bonjour

je suis actuellement en contrat d'intérim avec une proposition de d'embauche en CDI.
Or, on me propose un CDI avec un échelon inférieur ainsi que le salaire pour un passage de 35h à 39h

l'employeur peut-il effectivement proposer un CDI inférieur aux contrats d'intérim effectué dans sa société

merci de votre retour rapide,

cordialement,

Par **Prana67**, le **10/03/2020 à 15:00**

Bonjour,

L'employeur peut proposer un CDI avec des conditions différentes du CDD mais vous pouvez refuser de signer. Soit votre relation s'arrete, soit vous continuer en CDD ou alors l'employeur va vous faire une nouvelle proposition.

Par **P.M.**, le **10/03/2020 à 17:24**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si le minimum conventionnel ou la grille de salaire propre à l'entreprise est respectée mais si c'est pour le même poste, cela devrait être au même échelon...

En tout cas, si le salaire est inférieur pour l'embauche en CDI, cela ne devrait pas vous faire perdre l'Indemnité de Fin de Mission...